

Compte rendu de la séance du 17 décembre 2007

Etaient présents :

ULP : Jean-Marc Jeltsch, Jean Déroche, Sylvie Koenig, Serge Saettel, Jean-Emmanuel Rudio, Denis L'Ange,

UMB : Michel Deneken, Pierre Lentz, Anne-Catherine Norberti,

IUFM : Claude Schaeffer,

URS : Eric Pimmel, Caroline Wolff, Jean-François Kapps

Le groupe de travail « Finances » a tenu sa troisième réunion lundi 17 décembre 2007, salle Alex Weill à l'université Robert Schuman. Elle s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2007
2. Propositions de modèles d'arborescence budgétaire

Relevé de décisions

Le compte-rendu de la séance du 19 novembre est approuvé.

En introduction, M. Pimmel propose que ce groupe finances devienne le comité de pilotage des questions financières étudiées par les sous-groupes techniques. Il informe également les participants de la possibilité qui serait ouverte par les rapports de l'IGAENR d'obtenir les compétences élargies dès 2009.

M. Déroche ajoute qu'il serait possible d'obtenir des informations non officielles sur le contrat quadriennal 2009/2012 pour la construction du premier budget de l'UDS.

Les membres du groupe technique ont présenté un projet d'arborescence pour la future université de Strasbourg.

Le groupe technique débute sa présentation en constatant que les 3 universités et l'IUFM présentent des budgets comportant globalement près de 70 unités budgétaires (UB).

L'un des objectifs pourrait être une diminution des UB afin d'améliorer la maîtrise et la lisibilité de ces budgets.

La structuration des composantes

Le regroupement des 3 universités réunirait 39 composantes. L'examen de l'arborescence des trois universités montre que celles-ci ont choisi de gérer leurs composantes dans le cadre d'unités budgétaires identifiées.

Le maintien de la situation actuelle est préconisé.

Il est proposé que l'IUFM constitue une 40^e composante.

Les services centraux

L'ULP et l'URS ont structuré la gestion des dépenses centrales au sein de 3 services généraux retracés sous la forme d'unités budgétaires. L'UMB avait fait le choix de gérer ses dépenses sous forme de deux unités budgétaires.

Discussion :

La question de l'existence d'une seule unité budgétaire retraçant l'ensemble des dépenses centrales est posée.

Les services y verraient la possibilité de diminuer le nombre d'unités budgétaires jugé comme trop important. Par ailleurs l'existence d'une seule UB correspondrait davantage à l'esprit des textes.

En revanche, une telle présentation aurait pour inconvénient de faire perdre en lisibilité les différentes missions gérées séparément. Par ailleurs celle-ci permet d'identifier le champ de compétence et d'autonomie accordé aux conseils et à des vice-présidents.

Le groupe finances préconise la création de 3 UB centrales.

Enfin, l'ULP est engagée dans une réflexion qui devrait conduire à créer une unité budgétaire retraçant l'ensemble des dépenses de recherche : l'URS a déjà fait ce choix.

Deux hypothèses peuvent être retenues concernant la gestion de la recherche :

- ▶ une U.B retraçant l'ensemble des dépenses de recherche
- ▶ une U.B. de soutien à la recherche (gestion des crédits scientifiques dans les UFR).

Il s'agit d'une décision politique : il appartiendra au comité de pilotage d'arbitrer sur ces points.

Les services communs

La loi instaure trois services communs :

- ◆ le service de formation continue
- ◆ le service commun d'information et d'orientation
- ◆ le service commun de documentation.

Il est proposé d'instaurer 3 unités budgétaires correspondant à ces trois missions.

L'ULP n'avait pas retenu cette possibilité pour l'orientation au contraire des deux autres universités : l'importance grandissante accordée à cette mission milite pour une structuration par UB : elle devrait correspondre à la mise en place d'une réelle instance de délibération pour ce service.

La création du SICD a conduit à la création d'un service à comptabilité distincte sans personnalité juridique pour gérer la documentation. La fusion permet de revenir à un statut de SCD géré sous la forme d'une UB.

Les SACD

La création d'un SACD a pour conséquence l'existence de bilan et de résultats distincts des comptes de l'Université. Ce choix coïncide le plus souvent avec une gestion inter-établissement.

6 SACD avaient été créés dans les trois universités de Strasbourg :

- ▶ Le CIES : la technique du SACD paraît excessive pour un service dont le budget ne dépasse pas 60 000 € par an : il pourrait être proposé d'isoler sa gestion dans le cadre d'une simple U.B.
- ▶ Le SICD : voir supra
- ▶ Le CDE : la gestion de ce service dans le cadre d'une coopération avec le CROUS plaiderait pour un maintien du service à comptabilité distincte. Il est également envisagé de l'intégrer dans l'UB recherche si l'hypothèse d'un service unique est retenue.
- ▶ Le SIUAPS : ce service devient un service commun. Le SACD ne paraît plus indispensable. Deux hypothèses sont envisageables : la gestion dans le cadre d'une U.B. ou la gestion dans le cadre d'un centre de responsabilité intégré à une UB de soutien à l'enseignement.
- ▶ Le SIMPS : ce service devient un service commun. Le SACD ne paraît plus indispensable. Deux hypothèses sont envisageables : la gestion dans le cadre d'une U.B. ou la gestion dans le cadre d'un centre de responsabilité intégré à une UB de soutien à l'enseignement.
- ▶ L'hypothèse d'une UB Vie étudiante regroupant le SIUAPS, le SIMPS et le BVE est écartée.
- ▶ Le SAIC : le maintien du SACD dépend d'une réflexion d'ensemble sur l'activité contractuelle : la création d'un service entièrement consacré à la gestion de la recherche pourrait remettre en question l'existence de ce SACD.

Concernant le maintien des SACD, une décision explicite du comité de pilotage est nécessaire.

Les autres unités budgétaires

Certains services ont bénéficié de modalités de gestion particulières :

Les services informatiques, CRC, ULP multimédia, AGIRA, SIIG, SCRIM : la structuration financière dépendra de l'organisation administrative retenue pour ces services. Une seule U.B. retraçant l'ensemble des services informatiques paraîtrait pertinente au regard de la réflexion sur le projet informatique de l'UDS. Un SACD serait justifié par les coopérations inter-établissement existantes. L'hypothèse d'une gestion de ces services dans le cadre de CR du fonctionnement établissement aurait l'avantage de regrouper la gestion de ces services sans augmenter le nombre d'UB.

Le SUAS : l'existence d'une U.B. ne se justifie que par la coopération avec le CNRS : l'hypothèse d'une gestion dans le cadre d'un CR du fonctionnement établissement paraîtrait préférable à l'identification dans une U.B.

La MISHA : le maintien d'une U.B. pour ce service de recherche serait contraire au choix de gestion retenu pour l'ensemble des structures actuelles de recherche.

Le centre de télé-enseignement : Deux hypothèses sont envisageables : selon la définition apportée aux missions du centre, ce service pourrait être intégré à une U.B. de formation continue ou à un dispositif de soutien à l'enseignement (multimédia, IUFM). Une dernière hypothèse consisterait en la création d'une UFR spécifique.

Plus largement, concernant l'enseignement à distance (ULPMM, CTE, cellule médiatisation), le groupe envisage la possibilité de séparer la gestion de la fonction technique (dans le cadre d'un CR de l'UB de soutien à l'enseignement) de celle des contenus pédagogiques qui resterait dans les composantes.

Le cas particulier de l'IUFM

M. Schaeffer présente l'organisation de l'IUFM et rappelle que l'intégration d'un IUFM dans une université en cours de fusion est un contexte très particulier. Le statut de l'IUFM serait celui d'une école gérée au sein d'une UB.

L'IUFM dispose d'un progiciel de gestion différent des universités. Il s'agit de l'application « GERICO ». L'intégration de l'IUFM dans l'université devrait se traduire par l'abandon de ce produit bien qu'il apparaisse fonctionnellement plus moderne et plus convivial.

Le groupe technique considère que l'intégration de l'IUFM sous la forme d'un SACD permettrait à l'IUFM de conserver son logiciel de gestion durant la période intermédiaire précédant la mise en place de SIFAC.

Ce point a fait l'objet de discussions, tous les membres du groupe ne partageant pas cette analyse.

Les arguments en faveur de cette proposition sont les suivants :

- ▶ pas de bouleversement sur le plan de la gestion ;
- ▶ maintien d'un logiciel techniquement plus performant ;
- ▶ pas de changement de logiciel peu de temps avant la mise en place de SIFAC.

Les arguments militant contre cette proposition sont les suivants :

- ▶ l'IUFM ne doit pas être géré différemment d'une autre composante ;
- ▶ le contrat quadriennal unique milite pour une intégration totale ;
- ▶ la gestion de l'IUFM sous la forme d'un SACD, c'est-à-dire la possibilité donnée à une composante d'identifier ses résultats et ses fonds de roulement pourrait être revendiquée par toutes les composantes bénéficiant d'un statut relevant de l'article L-713.9 en contradiction avec l'instruction codificatrice M93 du 21 septembre 2000 qui précise qu'il n'existe pas de réserve dans une école ou un institut interne ;
- ▶ il est également rappelé que l'outil de gestion ne doit pas conduire à un choix statutaire.

Il appartiendra au comité de pilotage de se prononcer sur cette question.

En résumé :

Il appartient au comité de pilotage de trancher prioritairement sur les questions suivantes :

Gestion des services centraux

- ▶ nombre d'UB centrales (1,2,ou 3)
- ▶ modalités de gestion de la recherche : gestion globalisée ou soutien à la recherche
- ▶ modalités de gestion de la MISHA (service commun ou CR)
- ▶ modalités de gestion du SIMPS (intégration dans une U.B. centrale ou service commun)
- ▶ modalités de gestion du SIUAPS (intégration dans une U.B. centrale ou service commun)
- ▶ modalités de gestion du Centre de téléenseignement (intégration dans une U.B. centrale ou service commun ou UFR)
- ▶ modalités de gestion du SUAS (intégration dans une U.B. centrale ou service commun)

S.A.C.D.

- ▶ maintien d'un ou plusieurs SACD pour l'informatique
- ▶ maintien ou non d'un SACD pour le CIES
- ▶ maintien d'un SACD pour le CDE
- ▶ maintien du S.A.I.C.

I.U.F.M.

- ▶ création ou non d'un SACD : l'alternative serait la création d'une simple U.B. impliquant l'intégration des comptes de l'IUFM dans Nabuco.

Pour les prochaines réunions, il est convenu que qu'Eric PIMMEL, SG chargé par les présidents d'animer la réflexion sur la reconfiguration des fonctions de gestion financière et comptable de l'Université de Strasbourg exposerait les modalités et les thèmes proposés pour mener cette mission.